

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 9 juillet 2021 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Acte de vente par devant Maître Grethen entre la Ville et Monsieur Jean-Marc Albert Edgar SOUVIGNIER

Acte de vente par devant Maître Grethen par lequel Monsieur Souvignier cède à la Ville d'Esch-sur-Alzette dans un immeuble en copropriété, sis à L-4051 Esch-sur-Alzette, 112 rue du Canal, inscrit au cadastre comme suit :

Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord

Numéro 1598/5843, lieu-dit « rue du Canal », place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 02 ares 90 centiares

- en propriété privative et exclusive :

Le lot numéro 004:

avec la désignation cadastrale 004 U U 00, soit le commerce sis au rez-de-chaussée, avec une surface suivant cadastre de 168.50 m², faisant une quotité de 356.50/1.000ièmes;

La moitié indivise du lot numéro 008:

avec la désignation cadastrale 008 U U 81, soit le hall au premier sous-sol, avec une surface suivant cadastre de 2.04 m², faisant une quotité de 4.33/1.000ièmes, faisant pour la moitié (1/2) indivise une quotité de 2.165/1.000ièmes; Ce hall d'après sa désignation cadastrale est en fait juste un couloir qui permet l'accès à deux caves, dont une qui constitue lot numéro 009.

Le lot numéro 009:

avec la désignation cadastrale 009 U U 81, soit la cave au premier sous-sol, avec une surface suivant cadastre de 16.15 m², faisant une quotité de 34.26/1.000ièmes;

- en copropriété et indivision forcée :

Trois cent quatre-vingt-douze virgule neuf cent vingt-cinq millièmes des parties communes, y compris le sol ou terrain (356.50 + 2.165 + 34.26 = 392.925/1.000ièmes).

Utilité publique :

La présente vente est faite dans un but d'utilité publique, plus particulièrement en vue de la mise en place d'un centre de distribution de vêtements provenant de collectes et redistribués gratuitement aux personnes dans le besoin.

Prix de vente :

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de vente de 350.000-€.

Article budgétaire :

4/650/221311/99584 Immeubles non affectés - acquisition de biens fonciers - immeubles bâtis

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Janine Bisdorff
Chef de Division